



## **Homologation conditionnelle du produit concerné, laquelle dépend de l'homologation conditionnelle de la matière active de qualité technique associée**

### **Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories B2.1 (Nouvelle garantie), B2.3 (Nouveaux produits de formulation) et B2.4-S-N-EP (Nouvelles proportions de produits de formulation)**

**Numéro de référence :** 2006-4220  
**Demande :** Catégorie B, sous-catégories B.2.1 (Nouvelle garantie), B.2.3 (Nouveaux produits de formulation), B.2.4-S-N-EP (Nouvelles proportions de produits de formulation)  
**Produit :** Insecticide Naturalyte SC à 0,5 % de spinosad  
**Numéro d'homologation :** 28602  
**Matière active (m.a.) :** Spinosad à 0,5 %  
**Numéro de document de l'ARLA :** 1412623

#### **But de la demande**

Cette demande vise l'homologation d'un nouvel insecticide à base de spinosad, assortie des modifications suivantes : i) nouvelle garantie, ii) nouvelle formulation et iii) nouvelles proportions de produits de formulation. L'insecticide Naturalyte SC à 0,5 % de spinosad (Spinosad 0.5% SC Naturalyte Insect Control Product) est destiné à être utilisé comme traitement de postlevée sur la pelouse, les plantes ornementales d'extérieur, les fruits et les légumes pour lutter contre divers insectes nuisibles. Le profil d'emploi faisant l'objet de la présente demande est semblable à ceux des insecticides Success<sup>MD</sup> 480SC Naturalyte (n° d'homologation 26835; 480 g/L de spinosad), Conserve 120SC Naturalyte (n° d'homologation 27278), Conserve 120SC Naturalyte à usage domestique (n° d'homologation 27285) et Entrust 80W Naturalyte (n° d'homologation 27825; 80 % de spinosad).

#### **Évaluation des propriétés chimiques**

L'insecticide Naturalyte SC à 0,5 % de spinosad est une solution renfermant la matière active spinosad en concentration nominale de 0,5 %. Sa masse volumique est de 1,06 à 1,1 g/mL et son pH varie de 6,0 à 9,0. Les exigences en matière de données sur la chimie du produit sont remplies.

## **Évaluation sanitaire**

Une exemption a été accordée en ce qui concerne les études de toxicité aiguë exigées à l'appui de la présente demande. À l'heure actuelle, on considère la justification comme suffisante pour lever les exigences en matière de données sur la toxicité aiguë du produit proposé. En l'absence de telles données, c'est le profil de toxicité aiguë du spinosad de qualité technique qui sera utilisé aux fins d'étiquetage. On estime que la toxicité aiguë du spinosad de qualité technique est faible par voie orale ( $DL_{50} > 2,0$  g/kg p.c.), par voie cutanée ( $DL_{50} > 2,0$  g/kg p.c.) et par inhalation ( $CL_{50} > 5,2$  mg/L). Chez le lapin, il ne cause pas d'irritation cutanée et ne provoque qu'une irritation oculaire minime. Ce n'est pas un sensibilisant cutané pour le cobaye.

L'homologation du Naturalyte SC à 0,5 % de spinosad est acceptable sur le plan de l'exposition en milieu résidentiel. Pour les personnes manipulant le produit et pour les tiers, l'exposition en milieu résidentiel découlant de l'utilisation proposée ne devrait pas dépasser l'exposition associée au profil d'emploi actuellement homologué pour le spinosad.

Les résidus de spinosad (les spinosynes A et D) sur les cultures traitées avec l'insecticide Naturalyte SC à 0,5 % de spinosad devraient être pris en compte dans les limites maximales de résidus (LMR; établies ou en voie d'être publiées) de spinosad associés à l'utilisation d'un produit dont l'homologation est semblable, car les profils d'emploi pour toutes les cultures ou groupes de cultures mentionnés sur l'étiquette du produit, y compris les doses et les délais d'attente avant récolte (DAAR), sont essentiellement identiques. En conséquence, l'exposition aux résidus de spinosad présents dans les aliments et dans l'eau n'augmentera pour aucun sous-groupe de la population.

## **Évaluation environnementale**

Aucune étude environnementale n'a été exigée à l'appui de l'homologation du Naturalyte SC à 0,5 % de spinosad car la substance appartient à la même classe chimique et présente le même profil d'emploi que l'Entrust 80W Naturalyte (n° d'homologation 27825). En outre, le Success SC à 0,5 % de spinosad ne renferme aucun produit de formulation préoccupant. Par conséquent, l'utilisation du Naturalyte SC à 0,5 % de spinosad ne devrait pas accroître l'incidence sur l'environnement.

## **Évaluation de la valeur**

Plusieurs formulations de spinosad [Conserve 480SC (n° d'homologation 26834; 480 g/L de spinosad), Success 480SC (n° d'homologation 26835; 480 g/L de spinosad), Conserve 120SC (n° d'homologation 27278, pour usage commercial; n° d'homologation 27285, pour usage domestique; 120 g/L de spinosad) et Entrust 80W (n° d'homologation 27825; à 80 % de spinosad)] étaient déjà homologuées pour la vente et l'utilisation au Canada, et on estime que leur efficacité est comparable lorsque les doses d'application sont équivalentes à celles de la m.a. spinosad. Comme le Naturalyte SC à 0,5 % de spinosad et le Success 480SC (dont le profil d'emploi est le plus large parmi les produits à base de spinosad homologués au Canada) ont le même profil d'emploi et les mêmes doses d'application, leur efficacité devrait être comparable. Le Naturalyte SC à 0,5 % de spinosad renferme une très faible concentration de m.a. et une plus grande proportion de produits de formulation que d'autres préparations commerciales à base de

spinosad, mais il est commercialisé aux États-Unis depuis plusieurs années (n° d'homologation de l'EPA 62719-314; première homologation en 1999) et n'a fait l'objet d'aucun rapport de phytotoxicité.

### **Conclusion**

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'évaluation de la présente demande et a jugé que les renseignements étaient suffisants pour accorder l'homologation conditionnelle du produit; l'homologation complète sera accordée à la condition suivante :

Modification de l'homologation conditionnelle de l'insecticide de qualité technique Spinosad (n° d'homologation 26833) en homologation complète.

### **Références**

#### **A. Liste d'études et de renseignements présentés par le titulaire**

##### Évaluation des propriétés chimiques

PMRA No. 954507 Product Identification., Dow AgroSciences Canada Inc, DACO: 3.1

PMRA No. 954508 Group A: Product Identity, Composition, and analysis for Spinosad 0.5% SC, a Suspension Concentrate Formulation Containing 0.5% Spinosad Insecticide. 118 pages., Dow AgroSciences LLC, NAFST822., DACO: 3.2, 3.3.1, 3.4.1

PMRA No. 1109709 2005, Storage Stability and Package Corrosion Characteristics of GF-1418: Accelerated and One-Year Study, Dow AgroSciences LLC, FOR-05-002, MRID: N/A, DACO: 3.5.10

PMRA No. 1347374 2006, Storage Stability and Package Corrosion Characteristics of NAF-371: One-Year Study, Dow AgroSciences LLC, FOR-05-021, MRID: N/A, DACO: 3.5.10

##### Évaluation environnementale

Aucune référence.

##### Évaluation sanitaire

Aucune référence.

##### Évaluation de la valeur

Aucune référence.

**B. Autres renseignements considérés**

i) Renseignements publiés

Évaluation des propriétés chimiques  
Aucune référence.

Évaluation environnementale  
Aucune référence.

Évaluation sanitaire

PMRA# 649920. PMRA Regulatory Note REG2001-10, August 17, 2001. Spinosad Success™ 480SC Naturalyte Insect Control Product Conserve™ 480SC Naturalyte Insect Control Product.

Évaluation de la valeur  
Aucune référence.

ii) Renseignements non publiés

Évaluation des propriétés chimiques  
Aucune référence.

Évaluation environnementale  
Aucune référence.

Évaluation sanitaire  
Aucune référence.

Évaluation de la valeur  
Aucune référence.

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2007

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.